

## RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la direction par mail :  
alsh.brix@francas50.fr  
Par téléphone : 06.25.03.13.63

## INSCRIPTIONS

Vous pouvez vous procurer le dossier d'inscription :  
- Sur le site internet [www.francas50.fr](http://www.francas50.fr)  
- A l'accueil de loisirs aux heures d'ouverture  
- A la mairie de Brix

Pour que le dossier soit complet vous devez nous remettre :

- La fiche d'inscription complétée ;
- La fiche sanitaire dûment remplie ;
- La photocopie du carnet de vaccination de l'enfant ;
- Un certificat médical autorisant la vie en collectivité et la pratique d'activités sportives ;
- La photocopie de votre carte d'allocataire CAF.

## AIDES

Des aides sont accordées par certains services sociaux : renseignez-vous auprès de votre mairie ou de l'assistant(e) social(e) de secteur.

## COMITE D'ENTREPRISE

Les familles pouvant bénéficier d'une aide de leur Comité d'Entreprise sont priées de se mettre en contact avec celui-ci.



# ACCUEIL DE LOISIRS DE BRIX

## Les mercredis de l'année 2019/2020



### LIEU :

Maison de l'enfance et de la culture : 15-17 rue Bertin Mangon 50 700 BRIX

### HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre de loisirs tous les mercredis de l'année scolaire.

Les enfants y sont accueillis à la journée de 07h30 à 18h30 :

- Accueil du matin : 07h30-09h30
- Accueil du soir : 16h30-18h30

Les repas du midi ainsi que les goûters sont compris dans les tarifs.

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Aucun enfant ne pourra être pris en charge par l'accueil de loisirs s'il n'a pas été inscrit au préalable.

Pour cela vous devez prévenir la direction et compléter la fiche d'inscription. Elle doit être obligatoirement remplie et signée dès le premier jour de présence de l'enfant. Les repas étant commandés par le centre de loisirs, les inscriptions doivent se faire **au plus tard 24h avant la venue de l'enfant.**

### PAIEMENT

Les factures sont établies par les Francas de la Manche après réception des présences de chaque enfant.

Les factures vous seront remises soit par courrier, soit en main propre par la direction. La date limite de paiement sera précisée sur chaque facture.

### TARIFS

SPECIFICITE	JOURNEE AVEC REPAS
Non allocataire CAF	14 €
Allocataire CAF : Quotient familial jusqu'à 510 €	4 €
Allocataire CAF : de 511 € à 620 €	5,50 €

### RAPPEL

**Toute journée inscrite est due : Annulation la veille avant 9h30.**

Merci de prévenir la direction en cas d'absence de votre enfant.

Les chèques vacances et CESU sont acceptés.

Les justificatifs de paiement sont fournis à la demande.

### PARTENAIRES

